

OBJET


Cette procédure définit les dispositions prises par le prestataire Elycoop formation pour, lorsqu'il met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, **informer** sur les taux d'obtention des certifications préparées, et pour la VAE des possibilités de valider un ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés.

Donner au public une information accessible, exhaustive et actualisée.

Au sein d'Elycoop et à ce jour, seule est concernée la VAE car les entrepreneurs-formateurs du reste de l'Organisme de Formation ne mettent pas en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle.

ENTREES	
Informations ou document nécessaires Ou qui déclenchent le processus	Site internet
Moyens matériels	Site internet, fiches porgrammes, fiche descriptive VAE
Moyens humains	Entretien avec le stagiaire
SORTIES	
Informations ou Documents produits	Site internet, fiche « Etude de la demande – Evaluation des acquis » qui est ensuite incluse dans le livret de suivi des stagiaires

VAE

 Lors du premier entretien, la fiche descriptive VAE est présentée systématiquement.

- Lors du premier entretien (analyse de la demande et évaluation des acquis), le formateur informe sur les taux de validation pour les candidats qu'il accompagne cela est retranscrit dans le compte rendu de l'entretien
- Les taux de validation sont indiqués sur le site internet d'Elycoop formation.
- Sur chaque fiche programme (site Internet) il doit être précisé que le jury peut se prononcer sur une validation totale, une validation partielle ou aucune validation.
- Lors de l'étude de la demande et des besoins, cet aspect doit être repris précisément et contextualisé par rapport à la demande du candidat, et formalisé dans le document remis à l'issue de cet entretien

-